



PV décisionnel assemblée des délégués extraordinaire

Présents : Gabriella Richoz Bürgi AD
Valentin Charrière AD
Benjamin Brülhart CD
Maverik Frossard AD
Tanja Buchs remplacée par Jochen Mooser CD
Laure Haldimann AD remplacée par Jacques Charrière

Carole Pythoud CD
Cédric Yerly CF
Gonzague Charrière AD
Nathalie Chollet, Secrétaire
Roland Thürler AD

Date : 08 août 2022

Excusé: Jean-Bernard Fasel CD
Eric Barras CD

Horaire : 18h00-19h00

Légende: AD assemblée des délégués, CD comité de direction, CF commission financière

Selon les documents annexés à la convocation: *Convocation, flyers investissement F/D*

Documents annexés au PV : *Rapport CF*

1.	Ouverture de la séance par M. Benjamin Brülhart, président	Un extrait : « Nous vous avons déjà présenté ce projet de 15 appartements et 6 studios protégés sur le site de Charmey lors de notre dernière assemblée du 6 juin 2022. Selon les projections, un investissement de 5 millions de francs sera nécessaire pour la transformation d'une partie du bâtiment actuel en appartements protégés. Pour la transformation de ces appartements, l'association du Home de la Vallée de la Jogne devra s'assurer d'un emprunt bancaire à hauteur de 5 millions de francs. Les charges financières de cet investissement seront intégralement couvertes par les locations. Je rappelle que pour la Vallée de la Jogne cet investissement est non seulement un plus mais vraiment une nécessité. Il répond aussi au concept Sénior + que nous avons mis en place dans la Vallée ».	
2.	Préavis de la commission financière sur l'investissement de CHF 5 millions pour la transformation de l'ancienne partie du home en appartements protégés.	Le Préavis de la Commission des finances nous est rapporté par M. Cédric Yerly, président de la CF. Extrait du préavis annexé au PV : « Compte tenu de l'importance de ce projet pour la Vallée de la Jogne et des avantages certains qu'elle en retirera avec la réalisation d'une nouvelle offre répondant à une demande grandissante, la CFin préavis favorablement ce nouvel investissement, qui de surcroît, devrait être financièrement autoportant ».	



PV décisionnel assemblée des délégués extraordinaire

3.	Adoption de l'investissement de CHF 5 millions pour la transformation de l'ancienne partie du home en appartements protégés.	L'investissement est adopté sans commentaires et à l'unanimité.	
4.	Divers	Aucuns. La séance se termine sur une verrée de l'amitié.	

Charmey le 9 août 2022

Pour le PV :

Nathalie Chollet
Secrétaire, direction

Benjamin Brülhart
Président

En attente de validation